

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
17	13	0	13

**Séance du 22 décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux du mois de décembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **16 décembre 2022**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres absents ou excusés : Pascale LARRAN, Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

N° de l'acte : **DEL.2022.12.22.02**

**OBJET : Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain – Convention conseiller numérique.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'une action a été engagée pour l'organisation de permanences gratuites d'un conseiller numérique à destination de la population. Cette prestation proposée par le Syndicat d'énergie et de e-communication de l'Ain, doit faire l'objet d'une convention qui définit les obligations de chacun. La commune met à disposition un bureau chaque lundi matin à la mairie annexe où le conseiller numérique reçoit sur rendez-vous. La prestation d'une durée de 21 mois sera facturée 400 € à la collectivité.

Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la proposition d'intervention à destination des administrés de la commune,
- Valide la convention proposée par le Syndicat d'Énergie et de E-communication de l'Ain et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents associés à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

